

## Suivi des résultats du placement des enfants sous la responsabilité de la DPJ, aux Centres Batshaw et à l'échelle du Québec

Tonino Esposito, Jaime Wegner-Lohin, Nico Trocmé, Susan Gallo

Prenant appui sur les indicateurs de résultats élaborés par les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Centre Batshaw) aux fins du projet Gestion fondée sur les données probantes (voir *Branché*, vol. 1, n<sup>os</sup> 1 et 2), le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CREF), en collaboration avec l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) et les 16 autres centres jeunesse au Québec<sup>1</sup>, a suivi et analysé six indicateurs d'efficacité des services. Le présent article propose de porter un regard et de faire le point sur les trois **indicateurs de résultats de placement** qui ont été préalablement présentés dans *Branché*, vol. 2, n<sup>os</sup> 3, 4 et 5 – en incluant une année supplémentaire de données, ainsi que des comparaisons avec les moyennes provinciales<sup>2</sup>. Les trois indicateurs de résultats de placement sont les suivants : 1. le placement en milieu substitut, 2. la stabilité des placements et 3. la permanence.

### Placement en milieu substitut

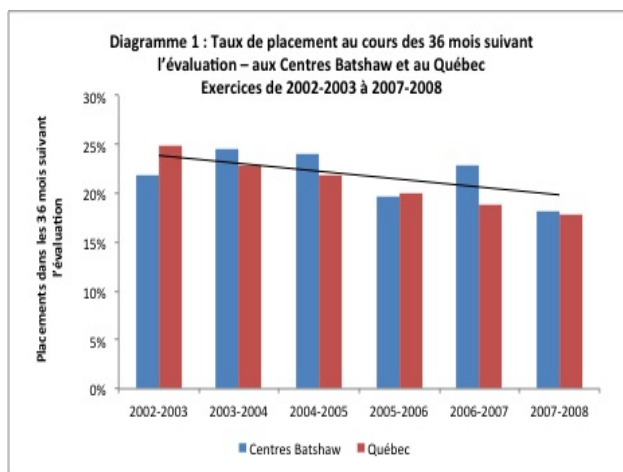
La mesure du placement en milieu substitut décrit *l'expérience de placement des enfants à partir du premier contact à l'étape Évaluation* et concerne tout placement en milieu substitut d'une durée de plus de 72 heures qui a eu lieu au cours des 36 mois suivant le signalement retenu initial. En d'autres mots, cet indicateur sert à mesurer la probabilité qu'un enfant évalué à la suite d'un signalement retenu soit placé en milieu substitut au cours des trois années suivantes. Le placement en milieu substitut peut prendre différentes formes : a) placement dans la famille étendue b) placement traditionnel en famille d'accueil c) placement en foyer de groupe et d) placement en centre de réadaptation.

Pour éviter de compter en double les cas de placement en milieu substitut, les enfants ayant déjà fait l'objet d'une intervention des Centres Batshaw au cours des 12 mois précédents ont été exclus de l'indicateur. Les jeunes âgés de plus de 14 ans au moment de leur signalement initial ont également été mis à l'écart car ils auraient dépassé l'âge de 18 ans au cours de la période de suivi de trois ans et ne recevraient plus les services de protection de la jeunesse. Étant donné la proportion relativement importante de jeunes dans cette catégorie, d'autres analyses doivent être réalisées pour examiner les parcours de placement des jeunes âgés de 15 et plus.

Pour les besoins du suivi, nous avons dressé une liste des enfants dont le signalement initial a donné lieu à une évaluation au cours des exercices 2002-2003 à 2007-2008, à l'échelle du Québec. Des 99 278 enfants ainsi répertoriés, 5 257 recevaient des services des Centres Batshaw. Nous

avons ensuite surveillé l'ensemble des 99 278 enfants sur une période de 36 mois suivants relativement à toute expérience de placement d'une durée de plus de 72 heures<sup>3</sup>. À titre d'exemple, les enfants répertoriés en 2007-2008 ont été suivis jusqu'en 2010-2011.

Le **diagramme 1** indique une tendance à la baisse des taux de placement à la fois aux Centres Batshaw et à l'échelle du Québec de 2002-2003 à 2007-2008. La majorité des enfants dont le signalement a donné lieu à une évaluation **n'ont pas été placés** en milieu substitut pendant la période de suivi de trois ans, soit 78 % aux Centres Batshaw et 79 % à l'échelle provinciale. La proportion des enfants placés en milieu substitut varie selon le centre jeunesse, allant de 16,3 % à 28,2 %. À l'exercice 2002-2003, le taux de placement aux Centres Batshaw est inférieur à la moyenne provinciale, puis fluctue au fil des années subséquentes, et termine à un niveau comparable au taux provincial à l'exercice 2007-2008. Dans l'ensemble, les Centres Batshaw présentent un taux de placement semblable à la moyenne provinciale, à savoir que 22 % des enfants évalués font l'objet d'un placement en milieu substitut au cours des trois années suivant leur évaluation initiale, comparativement à 21 % au Québec.



Le contexte propre au territoire desservi explique en grande partie les écarts de taux de placement au Québec. Il importe de tenir compte de l'offre de ressources dans la collectivité et de la situation socioéconomique des familles qui reçoivent des services de chaque centre jeunesse. Une analyse des données provinciales réalisée par Esposito (2012) révèle que 49 % des écarts de taux de placement global selon le territoire desservi en protection de la jeunesse coïncident avec les écarts d'inconvénients socioéconomiques dans les territoires desservis. Il est

également important de noter que les enfants officiellement hébergés chez des membres de la famille élargie ou confiés à des personnes significatives ne sont pas inclus dans le dénombrement des placements, ce qui pourrait expliquer une partie de la baisse du taux de placement. Point important, à la suite des modifications adoptées en juillet 2007, la *Loi sur la protection de la jeunesse du Québec* a entraîné d'importants changements qui pourraient avoir eu une incidence sur les taux de placement au cours des années qui ont suivi. D'autres recherches devront être menées sur ces deux aspects pour vérifier la tendance à la baisse du taux de placement et pour mieux en comprendre les raisons possibles.

### La stabilité des placements

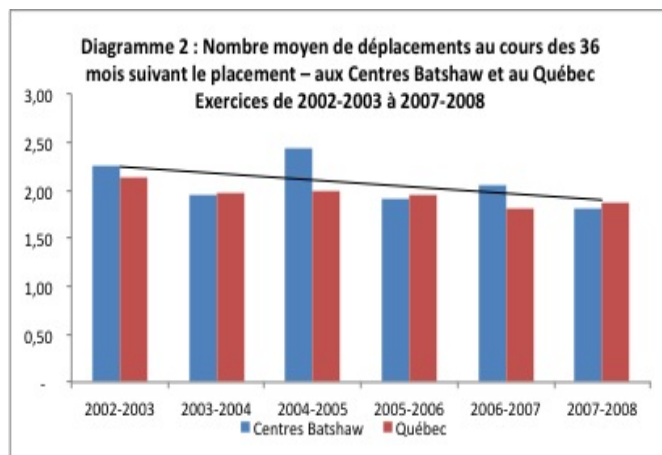
La stabilité du placement est déterminante dans la capacité des enfants d'établir des liens d'attachement sécurisant, de forger leur identité et d'acquiescer un sentiment d'appartenance, lorsqu'ils font face à la séparation de leur famille. Certains changements de ressources d'hébergement sont effectués pour le bien-être de l'enfant (par ex. dans le cas d'une inadéquation entre l'enfant et les parents d'accueil), et d'autres, dans le cadre du mandat des établissements (tel le déplacement de jeunes vers des ressources moins restrictives). Cependant, de multiples changements de ressources sont associés à des conséquences négatives tant à court qu'à long terme pour les enfants, dont des troubles du comportement et des problèmes affectifs.

Dans cet indicateur, *un changement de ressource se définit comme tout nouveau placement d'une durée de plus de 72 heures qui survient dans les 36 mois suivant le placement initial*<sup>1</sup>. Tous les changements sont comptés, à l'exception des placements complémentaires (c.-à-d. camp de vacances, camp d'été, soins de relève, hospitalisation), des réunifications familiales et des cas d'enfants confiés à des personnes significatives. Toutefois, les retours en placement suivant une réunification familiale sont comptés. Jusqu'à maintenant, nous avons suivi les changements de ressource de 34 339 enfants placés en milieu substitut sur une période de 36 mois entre avril 2002 et mars 2008 au Québec. De ces enfants, 1 909 étaient des usagers des Centres Batshaw.

Tel qu'il est illustré dans le **diagramme 2**, au cours de la période de six mois, les usagers des Centres Batshaw ont connu en moyenne deux déplacements sur 36 mois, soit un nombre comparable à la moyenne provinciale de 1,96. À la fois les Centres Batshaw et le réseau provincial dans son ensemble ont présenté une baisse des déplacements. Le nombre moyen de déplacements chez les usagers des Centres Batshaw est passé de 2,4 en 2004 à 1,8 en 2007. À l'échelle provinciale, la moyenne a varié entre 1,5 et 2,3.

Globalement, les Centres Batshaw ont enregistré un nombre moyen de déplacements supérieur à la moyenne provinciale pendant les premières années, mais présentent un nombre inférieur à l'heure actuelle.

Malgré une diminution du nombre moyen de changements de ressource, la majorité des enfants placés connaissent au moins un déplacement. Aux Centres Batshaw, une

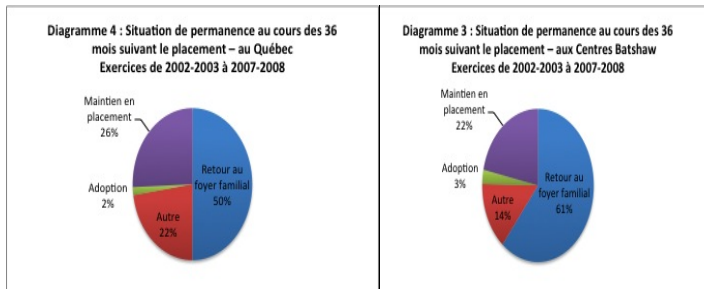


moyenne de 21 % des enfants connaissent quatre placements ou plus, comparativement à la moyenne provinciale de 18,5 %. Une analyse plus approfondie est nécessaire afin de déterminer les facteurs qui peuvent contribuer à des risques accrus de changement de ressource. Il serait donc intéressant de vérifier :

- si les aspects socioéconomiques jouent un rôle;
- si les changements découlant de la *LPJ* en 2007, mentionnés ci-dessus, influencent sur le taux de changement de ressource;
- les raisons de l'orientation;
- quelles sont les sources de référence et leur incidence sur la prise de décision;
- la présence de difficultés éprouvées par les parents et si certaines difficultés en particulier augmentent la probabilité d'une pratique clinique qui se caractérise par des placements de plus longue durée.

### La permanence

*La mesure de la permanence compte le nombre de jours cumulatifs en hébergement écoulés jusqu'à ce que l'enfant soit réuni avec son ou ses parents, placé en permanence chez des proches, adopté, affranchi ou placé en famille d'accueil jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la majorité.* La permanence est suivie pendant une période maximale de 36 mois à compter du placement initial de l'enfant. À partir des données actuellement disponibles dans PIJ et le SIRTf (la base de données sur les placements), il n'est possible de mesurer de manière cohérente que trois types de placement : la réunification avec les parents, l'adoption et le maintien en placement. Les cas classés sous « autre » avaient trait à des situations où les enfants ne sont plus placés au sein des ressources des Centres Batshaw. Toutefois, même si le retour au foyer familial n'a pas été clairement classé dans ces cas, on croit que bon nombre d'entre eux ont trait à des enfants qui ont été placés dans leur famille élargie.



Les placements touchant les 34 339 enfants au Québec qui ont fait l'objet d'un placement d'une durée de plus de 72 heures entre 2002 et 2008 ont été suivis; parmi eux, 1 909 étaient des usagers des Centres Batshaw.

Entre 2002-2003 et 2007-2008, on observe une augmentation de la proportion des enfants qui retournent à la maison dans les 36 mois suivant leur placement, dans l'ensemble du Québec. En comparaison, les Centres Batshaw présentent un taux supérieur d'enfants ayant réintégré le domicile familial au cours des 36 mois suivant leur placement. Tel qu'il est illustré dans les **diagrammes 3 et 4**, aux Centres Batshaw, 61 % des enfants ont fait l'objet d'une réunification avec les parents dans les 36 mois suivants, et 2 % ont été adoptés. On estime que le nombre de cas de réunification au Québec est sous-représentatif du nombre d'enfants qui sont retournés auprès de leurs parents, principalement en raison de problèmes concernant la qualité des données dans certains territoires desservis. Si l'on compare le nombre médian de jours en placement des enfants avant le retour à la maison, les usagers des Centres Batshaw ont été hébergés en milieu substitut en moyenne 147 jours, par rapport à la moyenne provinciale de 196 jours.

Au niveau provincial, une étude sur la réunification, réalisée par Esposito (2012), indique que la moitié des 24 196 des enfants placés en milieu substitut pour la première fois au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2011, sont retournés auprès de leur famille biologique dans les 175 jours de leur placement initial. Selon l'étude, les jeunes âgés de 14 à 17 ans à leur placement initial sont susceptibles de faire l'objet d'une réunification familiale, alors que les enfants âgés de 2 à 5 ans au moment de leur placement initial ont moins de chances de retourner vivre auprès de leur famille d'origine. La moitié des jeunes hébergés de 14 à 17 ans réintègrent le milieu familial au cours des 112 jours suivant le placement initial. Viennent ensuite les 10 à 13 ans qui retournent au foyer familial dans les 197 jours de leur placement initial; puis les 6 à 9 ans, dans les 272 jours; les 0 à 1 an, dans les 253 jours et enfin les 2 à 5 ans, dans les 283 jours (Esposito, 2012).

Les résultats présentés dans l'étude d'Esposito (2012) et les données descriptives des Centres Batshaw concordent avec les recherches antérieures sur la réunification familiale, à savoir que la majorité des enfants retournent auprès de leur famille au cours de la première année suivant le placement en milieu substitut (Wulczyn, 2004; Courtney 1994; Courtney et Wong, 1996; George, 1990; Sinclair, Baker et Lee, 2006; Barber et Delffabro, 2004). Cependant, puisque le cadre juridique de protection de l'enfance au Québec n'autorise pas la prolongation du placement temporaire au-delà des durées

maximales stipulées dans la *LPJ* (2007), il est essentiel que les intervenants en protection de l'enfance mobilisent rapidement les services et les ressources qui aident les parents à déployer les efforts pour parvenir à la réunification familiale et remédier à leurs difficultés.

## Conclusions

De façon comparable aux moyennes provinciales, les Centres Batshaw présentent une tendance à la baisse du taux de placement en milieu substitut, du nombre de déplacements et du nombre d'enfants toujours hébergés 36 mois après le placement. Aux Centres Batshaw, le taux de placement est passé de 22 % à 18 %; alors que le taux à l'échelle du Québec est passé de 25 % à 18 %. Après une durée de placement de 36 mois, les usagers des Centres Batshaw sont plus nombreux à réintégrer le foyer familial (61 %), par rapport à la moyenne provinciale (50 %). Le nombre de changements de ressource vécus par les enfants placés en milieu substitut dans le territoire desservi par les Centres Batshaw a également diminué, passant de 2,26 à 1,81 comparativement au taux provincial qui est passé de 2,13 à 1,87. Bien que ces résultats soient positifs, un certain nombre d'enfants présentent des taux de déplacement supérieurs à la moyenne aux Centres Batshaw et au niveau provincial. Aux Centres Batshaw, 21 % des enfants placés en milieu substitut connaissent quatre déplacements ou plus, comparativement à 19 % à l'échelle provinciale. Pour mieux comprendre l'instabilité du placement, une analyse plus approfondie s'impose afin d'établir le portrait des enfants qui sont plus susceptibles de faire l'objet de multiples changements de ressource. Il serait pertinent de dégager les similitudes et les différences dans les besoins de ces enfants précis. Quelles interventions individuelles, parents-enfant, familiales et axées sur l'environnement peuvent être pratiquées pour améliorer la résilience et diminuer les facteurs de risque? Quels facteurs de risque et de protection sont-ils associés à ce groupe d'enfants?

Bien que les enfants placés en milieu substitut dans le territoire desservi par les Centres Batshaw retournent en majorité auprès de leurs parents, une proportion de 22 % est hébergée au-delà de la période de 36 mois, soit un taux comparable à la moyenne provinciale de 26 %. Il convient d'approfondir l'étude pour établir quels sous-groupes d'enfants sont moins susceptibles de faire l'objet d'une réunification avec la famille et quels facteurs contribuent à une plus forte probabilité de demeurer en milieu substitut, dans tous les groupes d'âge. Une analyse plus approfondie des portraits cliniques de ces enfants devrait contribuer à une meilleure compréhension du contexte, de la stabilité et de la permanence de ces placements à long terme.

1 Le projet, intitulé « Gestion fondée sur les indicateurs de suivi Clinique », bénéficie du soutien financier des centres jeunesse et d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines dans le cadre du projet de recherche *Building Research Capacity with First Nations and Mainstream Youth Protection Services in Québec* (étude des moyens de bâtir une capacité de recherche au sein des Premières nations et d'intégrer les services de protection de la jeunesse au Québec).

2 Chaque indicateur compare les Centres Batshaw à l'ensemble du Québec, cependant les Centres Batshaw entrent dans le calcul de la moyenne générale du Québec.

3 Le critère de durée a été inclus dans la définition afin d'éliminer les brefs épisodes de placement d'urgence qui ne mènent pas à des placements à long terme en milieu substitut.

4 Par « nouveau placement » s'entend du placement d'un enfant qui n'a pas été hébergé en milieu substitut au cours des 12 mois précédents.

### **Linda See, coordonnatrice de programme – Accessibilité et Révision**

Au moment de la collecte des données aux fins des indicateurs de résultats de placement, les Centres Batshaw enregistraient des progrès constants en matière d'instauration d'un projet de vie permanent (PVP). **L'établissement de la « Politique sur l'instauration d'un projet de vie permanent » et la mise sur pied de deux équipes en PVP pourraient avoir eu une incidence sur le nombre d'enfants qui sont retournés auprès de leurs parents et avoir contribué à la baisse des déplacements chez les enfants placés en milieux substitués.** Les Centres Batshaw ont travaillé d'arrache-pied à l'établissement d'une démarche intégrée en matière de projet de vie permanent afin de s'assurer que les jeunes désignés à risque en ce domaine bénéficient d'interventions cohérentes, complètes et multidisciplinaires au moyen de conférences sur l'instauration d'un PVP, d'un suivi étroit et, si des difficultés surgissent, de la consultation du comité de PVP. **Les améliorations mises en évidence dans le présent article témoignent de l'efficacité de notre démarche dans bien des cas et de la nécessité de continuer de fournir un suivi et un soutien supplémentaires aux enfants nécessitant un projet de vie permanent.** Au cours des 18 derniers mois, l'établissement a aboli les équipes en PVP. La même démarche et les mêmes attentes demeurent en ce qui a trait aux cas nécessitant un projet de vie permanent, sauf que l'ensemble des équipes de l'Application des mesures reçoivent désormais ces cas. En tant qu'établissement, nous devons continuer de nous efforcer de fournir un niveau de service élevé de façon constante aux cas nécessitant un projet de vie permanent.

### **Projet d'élaboration d'un cadre d'intervention fondé sur des données probantes face aux situations où la consommation d'alcool ou de drogues entre en jeu**

**Rebecca Miller, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction des services professionnels**

La consommation d'alcool ou de drogues entre souvent en jeu dans la dynamique des familles auprès desquelles nous intervenons. La présence d'un parent qui abuse de l'alcool ou de la drogue rend l'enfant à risque d'éprouver des difficultés à la fois dans l'immédiat et à plus long terme. Aux Centres Batshaw, il n'existe pas actuellement de méthode normalisée d'intervention auprès des parents aux prises avec une dépendance à l'alcool ou aux drogues. Nous sommes cependant en train d'élaborer des principes de base et des lignes directrices de pratique clinique à l'égard de cette clientèle. Pour ce faire, nous employons une démarche fondée sur des données probantes pour nous assurer d'intégrer les meilleures pratiques au regard de l'impact de la consommation abusive d'alcool ou de drogues sur les parents ainsi que sur leurs enfants, et pour mener des interventions qui ont fait leurs preuves auprès de cette clientèle. Il n'y a pas deux alcooliques ou toxicomanes pareils, tout comme chaque enfant est unique. Par conséquent, les directives de pratique clinique doivent tenir compte des différences dans l'alcool ou les drogues consommés par les parents, le degré de consommation et les répercussions de cette consommation sur leurs enfants. Nous sommes déterminés à établir une méthode commune et uniforme à l'égard des problèmes de dépendance à l'alcool ou aux drogues afin d'assurer une prise de décision et une planification de l'intervention qui soient plus cohérentes, et mieux adaptée sur le plan clinique. Surveillez le lancement de ce projet au cours de l'hiver 2014.

### **Fonctionnement à l'école des enfants qui reçoivent des services des Centres Batshaw**

**Lise Milne, Aline Bogossian et Pamela Weightman<sup>1</sup>**

#### **Problème**

La relation entre la maltraitance envers les enfants et les piètres résultats scolaires, le redoublement scolaire et les troubles de comportement (Stone, 2007) retient de plus en plus l'attention. Des études sur le retard scolaire des enfants qui reçoivent des services de protection de la jeunesse confirment que près d'un cinquième de cette clientèle accusent un an de retard sur le niveau scolaire correspondant à leur âge (Coughlin, Esposito, Milne et Trocmé, 2010). Il ressort également que les résultats scolaires des enfants placés en milieu substitut sont de beaucoup inférieurs à ceux des élèves en général (Mitic et Rimer, 2002; Stone, 2007; Yu, Day et Williams, 2002). Bon nombre d'enfants, cependant, éprouvaient souvent d'importantes difficultés scolaires avant leur placement en milieu substitut (Francis, 2000), d'où la nécessité d'accorder une grande attention non seulement aux besoins en matière scolaire des enfants hébergés, mais aussi des enfants vivant dans leur milieu familial qui reçoivent de services dans le cadre de la protection de la jeunesse (Lee et Jonson-Reid, 2009).

Afin de brosser un portrait du fonctionnement scolaire global des enfants qui reçoivent des services des Centres Batshaw, une étude préliminaire de la clientèle a été réalisée en examinant les dossiers de 150 usagers de 9 à 16 ans (âge médian de 13 ans) inscrits à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP). Plus précisément, l'étude s'est intéressée à la relation entre le retard scolaire et les difficultés scolaires. Des caractéristiques, telles que le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le motif d'évaluation par la DPJ et la situation de placement, ont été examinées.

#### **Méthode**

On a regroupé un ensemble de données dépersonnalisées issues du système Projet intégration jeunesse (PIJ), contenant des renseignements démographiques et de gestion du cas (date de naissance, sexe, appartenance ethnique, motif d'évaluation, et placement ou non de l'enfant), et des renseignements scolaires obtenus auprès de la CSLBP (niveau scolaire, code de difficulté, services). Une analyse qualitative des dossiers dans PIJ a été effectuée relativement à l'ensemble des renseignements scolaires compilés au cours de la dernière année. Cette information



a été recueillie dans le rapport psychosocial le plus récent (rapport d'évaluation, partie orientation du rapport à la cour, ou rapport de révision).

### Présentation des résultats

L'étude révèle que, parmi notre échantillon de 150 enfants, plus d'un tiers ( $n=59$ , 39,3 %) éprouvaient une difficulté scolaire signalée par la CSLBP, alors que 18,7 % ( $n=28$ ) accusaient au moins une année de retard par rapport aux élèves du même âge. Au total, près de la moitié ( $n=70$ , 46,7 %) des enfants soit accusaient une année de retard scolaire, soit avaient reçu un code de difficulté scolaire, ou l'un et l'autre (voir le tableau 1).

**Tableau 1**

#### Portrait du fonctionnement scolaire

	N	%
Retard scolaire <i>seulement</i>	11	7,3 %
Difficulté scolaire <i>seulement</i>	42	28 %
Les deux	17	11,3 %
Ni l'un ni l'autre	80	53,3 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>
Total – retard scolaire (11 + 17)	28	18,7 %
Total – difficulté scolaire* (42 + 17)	59	39,7 %

\* Selon les codes de difficulté attribués dans les dossiers de la CSLBP

#### Retard scolaire

Près d'un enfant sur cinq accusait un retard scolaire d'un an. La majorité de ces enfants recevaient des services des Centres Batshaw en raison d'une forme de *négligence* de la part des parents, et de nombreux autres *pour des troubles de comportement importants* ou à cause de *violence psychologique* à leur endroit. Environ la moitié des enfants ayant un retard scolaire étaient placés dans un milieu substitut. Un décalage a été observé entre l'information indiquée dans les dossiers de la CSLBP et celle figurant dans les dossiers de PIJ : moins de la moitié des dossiers de PIJ contenaient des notes sur les services éducatifs reçus par l'enfant. Un examen des rapports psychosociaux a révélé que l'absentéisme et autres problèmes scolaires sont les préoccupations les plus souvent indiquées à l'égard du fonctionnement à l'école des enfants accusant un retard scolaire<sup>2</sup>.

#### Difficulté scolaire

Près de 40 % de l'échantillon de 150 enfants ont été désignés par la CSLBP comme ayant une difficulté scolaire importante qui nécessite des services. La majorité des enfants présentant une difficulté scolaire ont reçu des services des Centres Batshaw en raison d'une forme de *négligence* de la part des parents et de nombreux autres à cause de *troubles de comportement importants*. Un peu moins de la moitié d'entre eux ont été placés en milieu substitut. Les troubles de comportement et d'importantes difficultés d'apprentissage font partie des pro-

blèmes les plus souvent signalés par la CSLBP. Encore une fois, il y a un décalage entre l'information dans les dossiers de la CSLBP et celle des dossiers de PIJ : moins d'un tiers des dossiers de PIJ relatifs aux enfants présentant des difficultés scolaires contenaient des notes sur leur fonctionnement scolaire et les services reçus à l'école. Les rapports psychosociaux dans PIJ révèlent que la plupart de ces enfants avaient des difficultés scolaires et manifestaient des problèmes de comportement.

#### À la fois un retard scolaire et une difficulté scolaire

Un peu plus d'un jeune sur dix ( $n=17$ , 11,3 %) présentait à la fois un retard scolaire et une importante difficulté scolaire selon les dossiers de la CSLBP. La plupart recevaient des services des Centres Batshaw en raison d'une forme de *négligence* ou de *violence physique* de la part des parents. Moins de la moitié étaient placés en milieu substitut. Les rapports psychosociaux révèlent que l'absentéisme, les problèmes scolaires et les troubles de comportement sont courants chez ces enfants. Moins de la moitié d'entre eux recevaient des services éducatifs d'après leur dossier dans PIJ.

#### Importance du sexe, de l'âge, de l'appartenance ethnique, de la raison de l'évaluation et de la situation de placement

Le sexe de l'enfant a une incidence importante à la fois sur les aspects retard scolaire et difficulté scolaire, puisque les garçons sont trois fois plus susceptibles d'accuser un retard scolaire et ont deux fois et demie plus de risques de présenter une difficulté scolaire signalée à l'aide d'un code par la CSLBP. Une corrélation importante a également été établie entre l'âge et le retard scolaire, du fait que la majorité des retards se manifestent chez les enfants plus vieux sans égard au sexe. La plupart des difficultés scolaires signalées par la CSLBP concernaient les enfants plus âgés; sans toutefois en déduire de relation étroite. Si l'appartenance ethnique était fortement associée à un retard scolaire, elle ne l'était pas avec l'attribution d'un code de difficulté scolaire. Le motif d'évaluation par les Centres Batshaw coïncidait sensiblement avec les retards et les difficultés scolaires. Enfin, une chose quelque peu surprenante, il n'y avait pas de correspondance notable entre le placement en milieu substitut et la présence d'un retard scolaire ou d'une difficulté scolaire.

#### Conclusion

Cette étude préliminaire brosse un portrait du fonctionnement scolaire des enfants suivis par les Centres Batshaw et abonde dans le même sens des résultats de recherches antérieures semblant indiquer un lien entre la maltraitance envers les enfants et leur piètre fonctionnement scolaire global. La recherche met en évidence la nécessité d'accorder une plus grande attention aux besoins scolaires de ces enfants, en particulier ceux qui font l'objet de mesures de protection de la jeunesse pour cause de négligence de la part des parents, afin de s'assurer qu'ils reçoivent les services qui leur conviennent. Les répercussions sur l'exercice du travail social ont également été mises en évidence, soit l'importance de consigner avec exactitude et constance les renseignements en matière scolaire dans les dossiers de la protection de la jeunesse qui sont susceptibles d'avoir une influence sur les genres de soutien et de recommandations à l'égard de ces

enfants. L'étude souligne à grands traits la nécessité pour les Centres Batshaw et les établissements d'enseignement de continuer de collaborer et d'améliorer les canaux de communication afin d'assurer la continuité des services éducatifs à l'intention de ces enfants. De manière plus générale, une compréhension complète de la situation scolaire des jeunes aidera à éclairer et à faciliter l'élaboration de programmes et de politiques qui contribuent à mieux soutenir leur fonctionnement à l'école. Ces éléments pourraient atténuer certains effets néfastes de la maltraitance envers les enfants. Une analyse plus approfondie des défis qui se posent aux intervenants en protection de la jeunesse et aux établissements d'enseignement serait utile pour mettre à jour ces objectifs.

<sup>1</sup> Étude originale menée conjointement avec Sonia Cisternas, Kristin Gionfriddo, Natasha Sobers et Marisa Trentadue

<sup>2</sup> Le retard scolaire, considéré comme une mesure passablement brute, devrait être interprété en conjugaison avec d'autres indicateurs du fonctionnement scolaire.

### Saviez-vous que...?

#### Jaime Wegner-Lohin, Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CREF)

Les enfants qui reçoivent des services de protection de la jeunesse sont plus à risque d'accuser un retard scolaire. Bien que les établissements de protection de la jeunesse puissent documenter l'information scolaire de diverses façons, moins de 25 % de cette information est actuellement consignées dans PIJ pour les enfants sous la responsabilité de la DPJ au Québec. Par conséquent, il est actuellement impossible de fournir un rapport sur la proportion des enfants d'âge scolaire qui fréquentent une classe du niveau scolaire correspond à leur âge (ratio âge-niveau scolaire) ou du fonctionnement scolaire au niveau provincial. L'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), en collaboration avec les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et le CREF, a créé un comité consultatif provincial ayant pour mandat d'élaborer un indicateur âge-niveau scolaire provincial. Au cours de la prochaine année, le comité mettra en œuvre l'indicateur, et extraira et analysera les données pour l'ensemble de la province. En acquérant une compréhension du fonctionnement scolaire des enfants sous la responsabilité de la DPJ, nous pouvons espérer mieux les supporter pour vivre du succès au plan académique.

#### Références bibliographiques : Suivi des résultats du placement des enfants sous la responsabilité de la DPJ, aux Centres Batshaw et à l'échelle du Québec

**Tonino Esposito, Jaime Wegner-Lohin, Nico Trocmé, Susan Gallo**

Courtney, M.E. (1994). Factors associated with the reunification of foster children with their families. *Social Service Review*, 68, 81-108.

Courtney, M. et Wong, Y.I. (1996). Comparing the timing of exits from substitute care. *Children and Youth Services Review*, 18, 307-334.

Esposito, T. (2012). *From initial maltreatment investigation: The placement trajectories of children receiving child protection services in Quebec*. (thèse de doctorat non publié). Université McGill, Montréal, Québec.

George, M. (1990). The reunification process in substitute care. *Social Services Review*, 64, 422-457.

Sinclair, I., Baker, C. et Lee, J. (2006). *Placement Stability and Change*, Report to the DFES, York, University of York. Wulczyn, F. (2004). Family Reunification. *The Future of Children*. 14(1), pp. 94-113.

#### Références bibliographiques : Fonctionnement scolaire des enfants qui reçoivent des services des Centres Batshaw

**Lise Milne, Aline Bogossian et Pamela Weightman**

Couglin, L., Esposito, T., Milne, L. et Trocmé, N. (2010). Retard scolaire. *Branché*, 1(5). Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw / Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill.

Lee, M., et Jonson-Reid, M. (2009). Needs and outcomes for low income youth in special education: Variations between emotional disturbance diagnosis and child welfare contact. *Children and Youth Services Review*, 31, 722-731.

Mitic, W. et Rimer, M. (2002). The educational attainment of children in care in British Columbia. *Child & Youth Care Forum*, 31, 397-414.

Stone, S. (2007). Child maltreatment, out-of-home placement and academic vulnerability: A fifteen-year review of evidence and future directions. *Children and Youth Services Review*, 29, 139-161.

Yu, E., Day, P., et Williams, M. (2003). *Improving educational outcomes for youth in care: A national collaboration*. Child Welfare League of America.

### Un petit supplément...

**Suit une liste de références bibliographiques sur les résultats de placement, qui pourraient vous intéresser.**

**Il est possible de se procurer ces documents à la Bibliothèque par l'intermédiaire de Janet Sand.**

Barth, R.P., Lloyd, E.C., Green, R.L., James, S., Leslie, L.K., et Landsverk, J. (2007). Predictors of placement moves among children with and without emotional and behavioral disorders. *Journal of Emotional and Behavioral Disorders*, 15, 46--55.

Coakley, T. (2013). *The influence of father involvement on child welfare permanency outcomes: A secondary data analysis*. *Children and Youth Services Review*, 35, 174-182.

Connell, C.M., Katz, K.H., Saunders, L., et Tebes, J.K. (2006). Leaving foster care - the influence of child and case characteristics on foster care exit rates. *Children and Youth Services Review*, 28, 780-798

Courtney, M.E., Needell, B. et Wulczyn, E. (2004). Unintended consequences of the push for accountability: the case of national child welfare performance standards. *Children and Youth Services Review*, 26, 1141-1154.

Koob, J. et Love, S. (2010). *The implementation of solution-focused therapy to increase foster care placement stability*. *Children and Youth Services Review*, 32, 1346-1350.

Lee, M.Y. et Jonson-Reid, M. (2009). *Needs and outcomes for low income youth in special education: Variations by emotional disturbance diagnosis and child welfare contact*. *Children and Youth Services Review*, 31, 722-731.

Oosterman, M., Schuengel, C., Wim Slot, N., Bullens, R.A.R. et Doreleijers, T.A. H. (2007). Disruptions in foster care: A review and meta-analysis. *Children and Youth Services Review*, 29, 53-76.

Shea, N., Zetlin, A. et Winberg, L. (2010). Improving school stability : an exploratory study of the work of the AB 490 liaisons in California. *Children and Youth Services Review*, 32, 74-79.

Stone, S. (2007). Child maltreatment, out-of-home placement and academic vulnerability : a fifteen-year review of evidence and future directions. *Children and Youth Services Review*, 29, 139-161.

Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Shlonsky, A., Mulcahy, M. et Esposito, T. (2009), *Matrice d'indicateurs de protection de la jeunesse (MIPJ)*. Montréal, QC: Université McGill: Centres de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill.

Whitaker, T. (2011). Administrative case reviews : Improving outcomes for children in out-of-home care. *Children and Youth Services Review*, 33, 1683-1708.